

OFFRE DE MISSION SERVICE CIVIQUE

<p>Pour mener à bien ses missions en faveur du public, la commune de Villeneuve-Lès-Maguelone propose une mission pour un jeune motivé voulant s'engager en Service Civique et contribuer à l'amélioration du service rendu aux usagers</p>	
Missions	<p>Aujourd'hui de nombreuses démarches administratives passent obligatoirement par l'outil numérique "internet". Le volontaire en service civique s'inscrit donc dans un projet d'accompagnement des personnes de tous publics dans l'appropriation des usages et/ou outils numériques pour leurs projets personnels et professionnels, en vue de favoriser leur autonomie.</p>
Rappel du statut	<p>ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE: Attention, il ne s'agit pas d'un contrat de travail ou d'un stage. L'engagement de Service Civique est un statut spécifique de volontariat indemnisé. Renseignements sur www.service-civique.gouv.fr</p>
Détail de la mission	<ul style="list-style-type: none"> * Aider les personnes de tous publics rencontrant des difficultés avec l'outil informatique: Rassurer, expliquer le fonctionnement de l'espace numérique * Accompagner le public accueilli en fonction des demandes rencontrées. * Accompagner aux usages de l'e-administration (CAF, CPAM-AMELI, IMPOTS.GOUV.fr, CARSAT), des démarches administratives en ligne (telles que les demandes de cartes grises, cartes nationales d'identité, passeports...) et du numérique pour les transports (SNCF, Hérault Transport, Tam...) * Accompagner à l'utilisation des outils numériques et applications utiles. * Mettre en place des ateliers collectifs et individuels <p>* Participer à l'identification des besoins en déterminant les attentes du public Villeneuvois.</p>
Formation/Accompagnement	<p>Vous bénéficierez d'une formation en interne pour découvrir l'environnement territorial, les différents services de la commune et tout particulièrement celui dans lequel vous serez affecté, ses publics et préparer votre mission.</p> <p>Vous participerez également à une formation civique et citoyenne ainsi qu'à une formation pratique aux premiers secours.</p> <p>Vous disposerez également d'un accompagnement individuel pour construire ou préciser votre projet d'avenir professionnel. Vous agirez au sein d'une équipe sous la responsabilité d'un tuteur chargé de vous accompagner dans votre mission et votre parcours d'engagement.</p>
Pré-requis généraux	<p>Ces missions sont accessibles à tous les jeunes désireux de se rendre utiles aux autres, sous réserve d'être:</p> <ul style="list-style-type: none"> * âgé(e) de 18 à 25 ans au plus, le premier jour du Service Civique * Domicilié à proximité du lieu de réalisation de la mission (pas d'hébergement assuré par la collectivité), disponible pendant 7 mois
Pré-requis complémentaires	<p>Capacité d'adaptation</p> <p>Sens des relations humaines</p> <p>La pratique de l'outil informatique serait un plus</p>
Durée de la mission	<p>1er septembre 2020 Durée mission: 7 mois</p> <p>Volume horaire: 24h/semaine - jours de mobilisation: du lundi au vendredi</p>
Lieu de réalisation	<p>Mairie de Villeneuve-Lès-Maguelone - Pôle Famille (englobant les services scolaires, périscolaires, extrascolaires et le service "vie associative").</p>
Structure d'accueil	<p>Commune de Villeneuve-Lès-Maguelone - Place Porte St Laurent - 34 750 Villeneuve-Lès-Maguelone. La commune est une collectivité territoriale, lieu de l'administration de proximité, dotée de compétences très diversifiées en matière d'élections, d'état civil, d'enseignement, d'urbanisme, d'entretien de voirie ainsi que dans les domaines sanitaire et social, sportif et de loisirs, culturel, aménagement de l'espace et développement local.</p>
Nombre de volontaires recherchés	<p>1</p>
Contact	<p>servicedupersonnel@villeneuvelesmaguelone.fr</p>
Indemnités/Avantages	<p>Chaque volontaire percevra chaque mois une indemnité de 473,04 € nets versés par l'agence du service Civique et 107,58€ nets/mois par la commune (permettant de couvrir les frais personnels de subsistance, équipement, transport et logement). Autres avantages: protection sociale, cotisation retraite et 2 jours de congés par mois.</p>